



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 08/08/2022

Affaire suivie par :

Audrey BILDSTEIN (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 25 juillet au 07 août 2022

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 25 juillet au 07 août 2022

N°7

édité le 08/08/2022

Synthèse

La quinzaine qui vient de s'écouler a été marquée par un temps d'abord très sec. Les débits qui avaient pu localement réagir avec les pluies du 19-20 juillet sont repartis à la baisse. Puis un passage orageux a balayé le territoire dans la nuit du 4 au 5 août, apportant tout au plus 10 mm sur l'Île-de-France. Ces pluies ont ponctuellement pu faire réagir les bassins les plus réactifs, cependant leur effet dans le temps est minime puisque les niveaux sont repartis aussitôt à la baisse.

Aucune nouvelle précipitation n'est attendue à courte échéance, les débits devraient encore être à la baisse.

Grandes rivières

Le soutien d'étiage sur l'axe de la Marne a permis d'inverser la tendance à Gournay et de maintenir les débits de la Seine à Paris tout juste au-dessus du seuil de vigilance. Les autres grands axes peu ou non soutenus comme l'Yonne et l'Oise voient leur débit baisser.

L'absence de pluie pour la semaine à venir associée aux fortes températures ne permettra pas de regain des débits pour les axes non soutenus. Une tendance à la stabilité est envisagée pour les cours d'eau soutenus.

Sur 7 stations, on compte :

- 3 stations en **vigilance** : Gournay-sur-Marne sur la Marne, Saint-Fargeau [Sainte-Assise] sur la Seine et Alfortville sur la Seine.
- 3 stations en **alerte** : Creil sur l'Oise, Vernon sur la Seine et Pont-sur-Yonne sur l'Yonne.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

Petites rivières

La situation des petites rivières est soit restée stable dans le meilleur des cas, soit a continué à se dégrader. Cette impression de stabilité vient du fait que les pluies du 19-20 juillet ont permis de gagner un peu de temps avant que les débits ne reviennent aux mêmes niveaux voir plus bas.

L'absence de pluie significative n'a cependant pas permis de sortir de cette situation extrêmement sèche. La station de Blandy sur le ru d'Ancoeur en est un bon exemple avec un retour de l'assec 24 h après les précipitations de la nuit du 4 au 5 août.

La quinzaine étant annoncée sèche et chaude, aucune amélioration de l'écoulement des petites rivières n'est prévisible.

Sur 24 stations, on compte :

- 7 stations en **vigilance** : Acon sur l'Avre, Ballancourt sur l'Essonne, Episy (Lunain) sur le Lunain, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur le Mauldre, Jouarre [Vanry] sur le Petit Morin, Congis [Gué à Tresmes] sur la Théroüanne et Villebon-sur-Yvette sur l'Yvette.
- 6 stations en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Episy (Loing) sur le Loing, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Nesles-la-Vallée sur le Sausseron et Saint-Eugène sur le Surmelin.
- 3 stations en **alerte renforcée** : Saint-Chéron [St-Evroult] sur l'Orge, Pont-sur-Vanne sur la Vanne et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 4 stations en **crise** : Montmirail sur le Petit Morin, Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur.

Situation des nappes

Le piézomètre de Buhy a dépassé le seuil de vigilance le 30 juillet dernier, et son niveau d'eau continue de baisser. Le seuil d'alerte est susceptible d'être atteint dans la dernière décade du mois d'août. Le piézomètre d'Escrones est maintenu en situation de vigilance. Les autres indicateurs piézométriques sont tous en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètre en vigilance : Escrones et Buhy
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Chaud et Sec

Débits



Baisse

Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 22 août 2022

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 08/08/2022



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur la quinzaine

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)		Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 11/07 au 24/07	Du 25/07 Au 07/08		
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	23	^c 26 le 24/07/22	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	26	22 le 06/08/22	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	56	53 le 30/07/22	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	67	58 le 30/07/22	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	75	82 le 30/07/22	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	118	121 le 30/07/22	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	18	14 le 30/07/22	↘	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,14	^c 1,11 le 26/07/22	→	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,39	0,34 le 05/08/22	↘	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	5,4	5,2 le 29/07/22	↘	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0	^c 2,0 le 29/07/22	→	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	4,7	3,6 le 03/08/22	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,23	0,22 le 02/08/22	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,44	0,44 le 03/08/22	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	0,97	^c 0,97 le 28/07/22	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,12	0,12 le 30/07/22	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,3	1,3 le 31/07/22	→	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,21	0,19 le 03/08/22	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,36	0,32 le 04/08/22	↘	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,68	0,75 le 27/07/22	→	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,14	^c 0,14 le 03/08/22	→	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,011	0,011 le 03/08/22	→	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,001	0 le 01/08/22	→	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,29	^c 0,27 le 30/07/22	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,65	0,60 le 03/08/22	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,28	0,27 le 03/08/22	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	3,00	2,2 le 04/08/22	↘	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,64	1,56 le 01/08/22	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,084	^c 0,080 le 02/08/22	↘	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,07	^c 0,07 le 03/08/22	→	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,38	0,41 le 03/08/22	→	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

- V seuil de vigilance
 A seuil d'alerte
 AR seuil d'alerte renforcée
 C seuil de crise

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).

- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

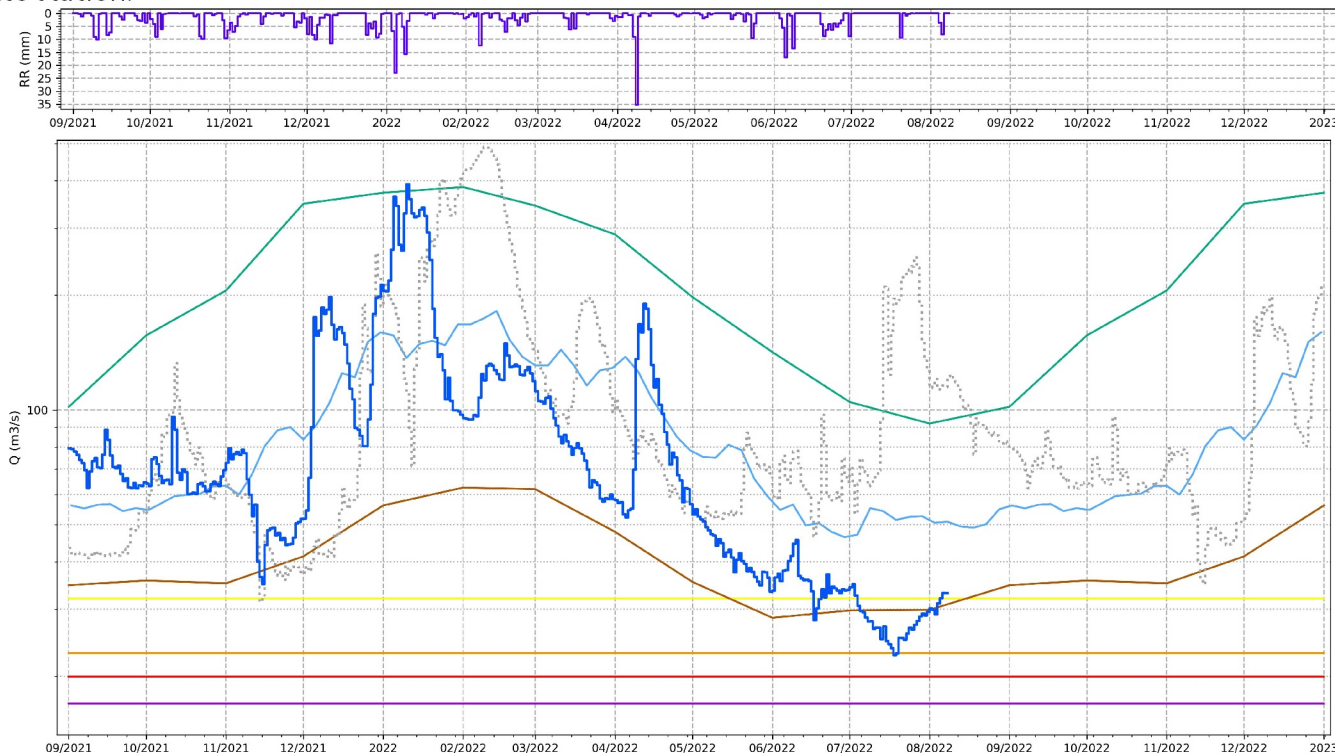
Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

La Marne à Gournay-sur-Marne

État : V

Qm3J : 26 m³/s

Le soutien des Grands Lacs sur la Marne se fait ressentir à Gournay depuis mi-juillet. Les débits sont en hausse progressive et sont repassés au-dessus du débit quinquennal sec en ce début août. La fiabilité des débits de la Marne à Gournay est renforcée avec des mesures régulières, le prochain jaugeage est prévu courant de la semaine. Grâce au soutien et malgré l'absence de pluie, aucune aggravation de la situation n'est prévue pour cette station.

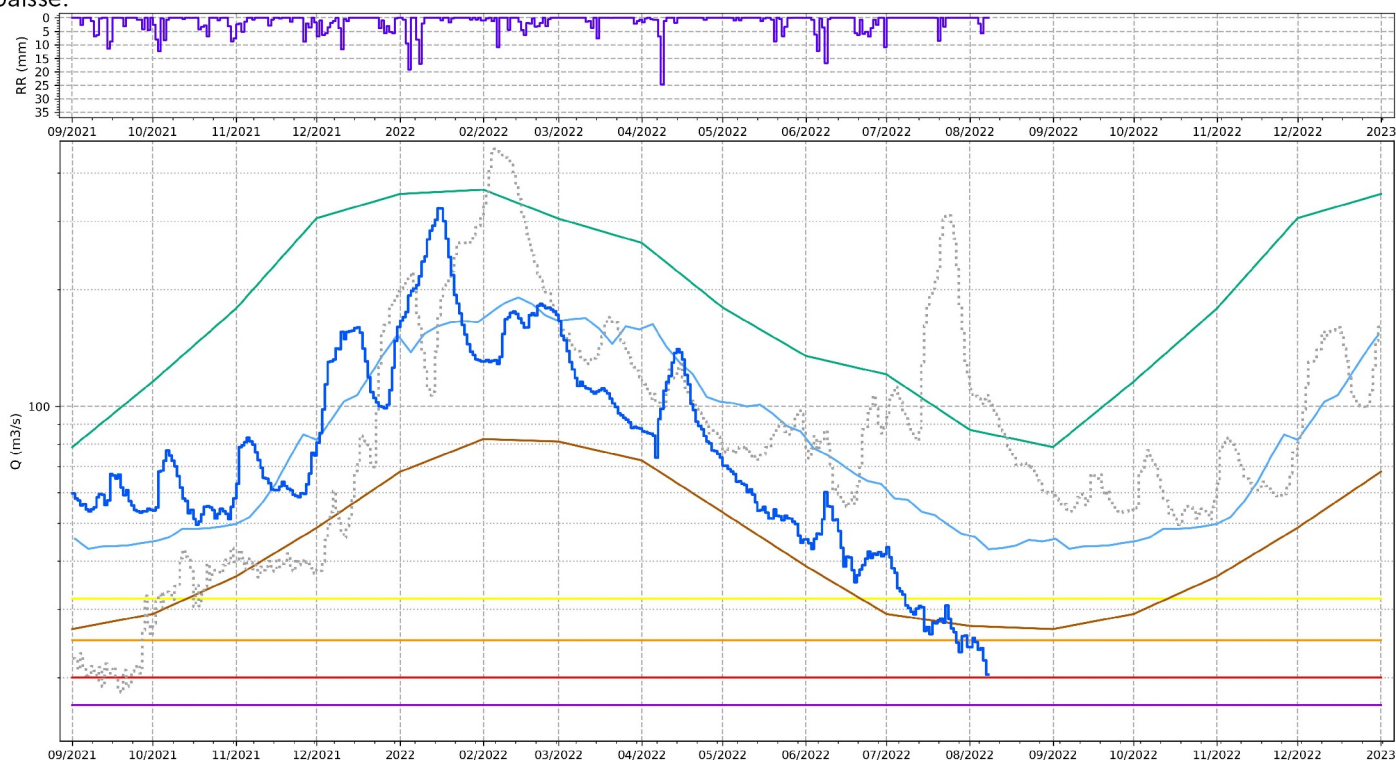


L'Oise à Creil

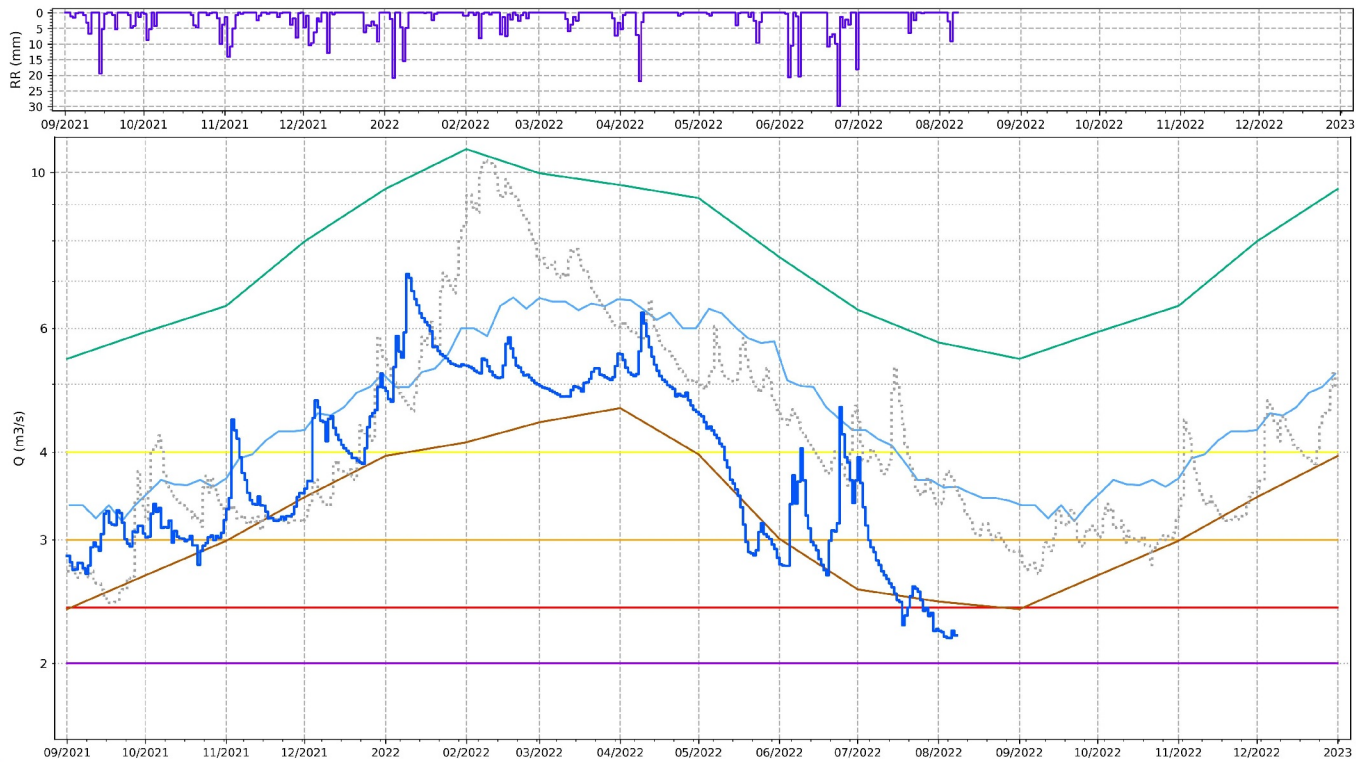
État : A

Qm3J : 22 m³/s

Contrairement à la Marne, l'Oise ne bénéficie pas de soutien d'étiage. Ainsi cette station représente la situation d'une grande rivière naturelle. Les débits de l'Oise chutent depuis juillet. Les pluies des 19-20 juillet avaient permis de temporiser le passage sous le seuil d'alerte. L'absence de pluie depuis entraîne le franchissement de ce seuil au cours de cette quinzaine. Les prévisions météorologiques chaudes et sans pluie conduisent à des prévisions hydrologiques encore à la baisse.

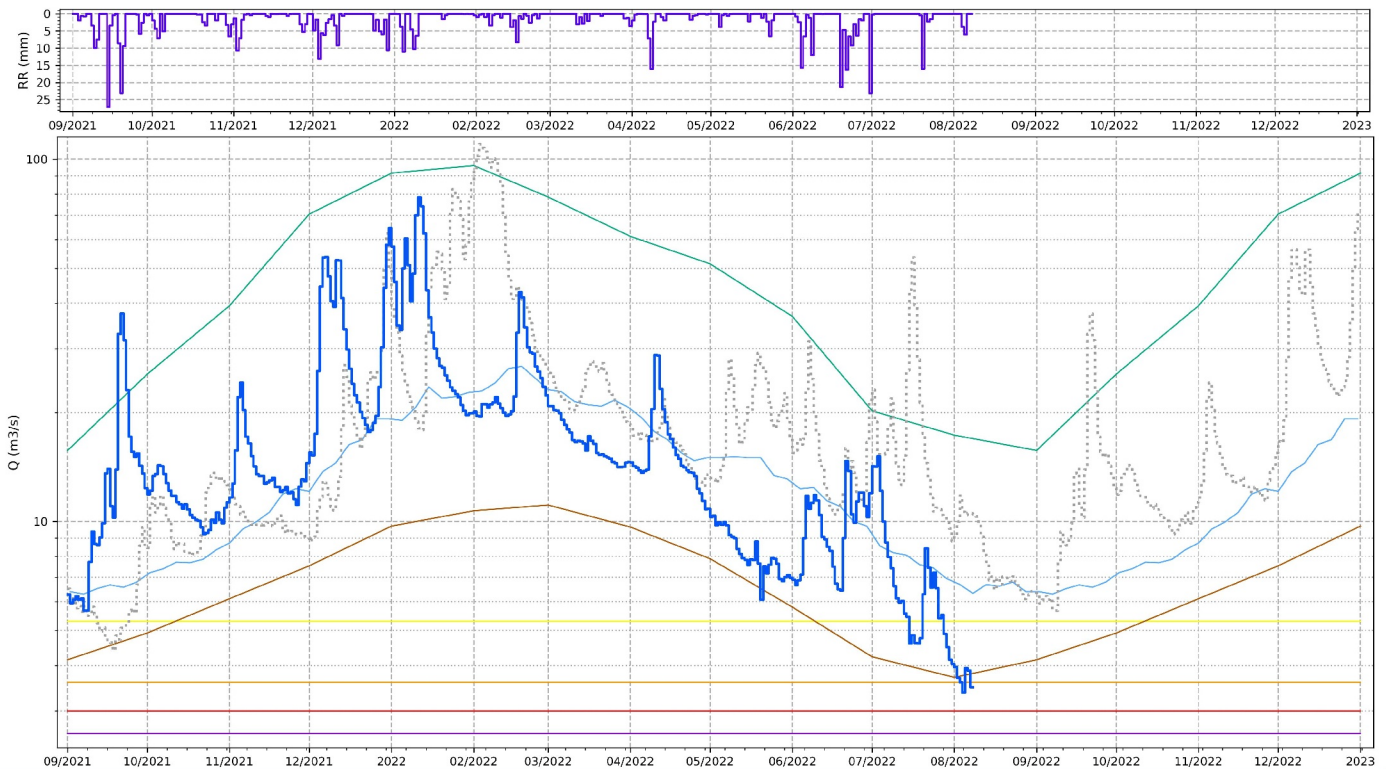


L'absence de pluies depuis les orages du 19-20 juillet a conduit les débits à franchir le seuil d'alerte renforcée de la Vanne à Pont-sur-Vanne. Ce niveau de Qm3J observé se situe entre une quinquennale et une décennale sèches. En l'absence de pluie, la situation ne devrait pas s'améliorer sur la Vanne.



Le Loing à Episy (Loing)

Le seuil d'alerte du Loing à Episy a été atteint en ce début août. Les niveaux atteints sont proches de la quinquennale sèche. Les orages de la nuit du 4 au 5 août n'ont pas eu d'effet significatif. En l'absence de pluie des débits encore plus faibles pourraient être observés.



Légende des graphes:

- Débits journaliers
- Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- |||| Précipitations journalières (Antilope)

Situation des nappes

Etat des piézomètres

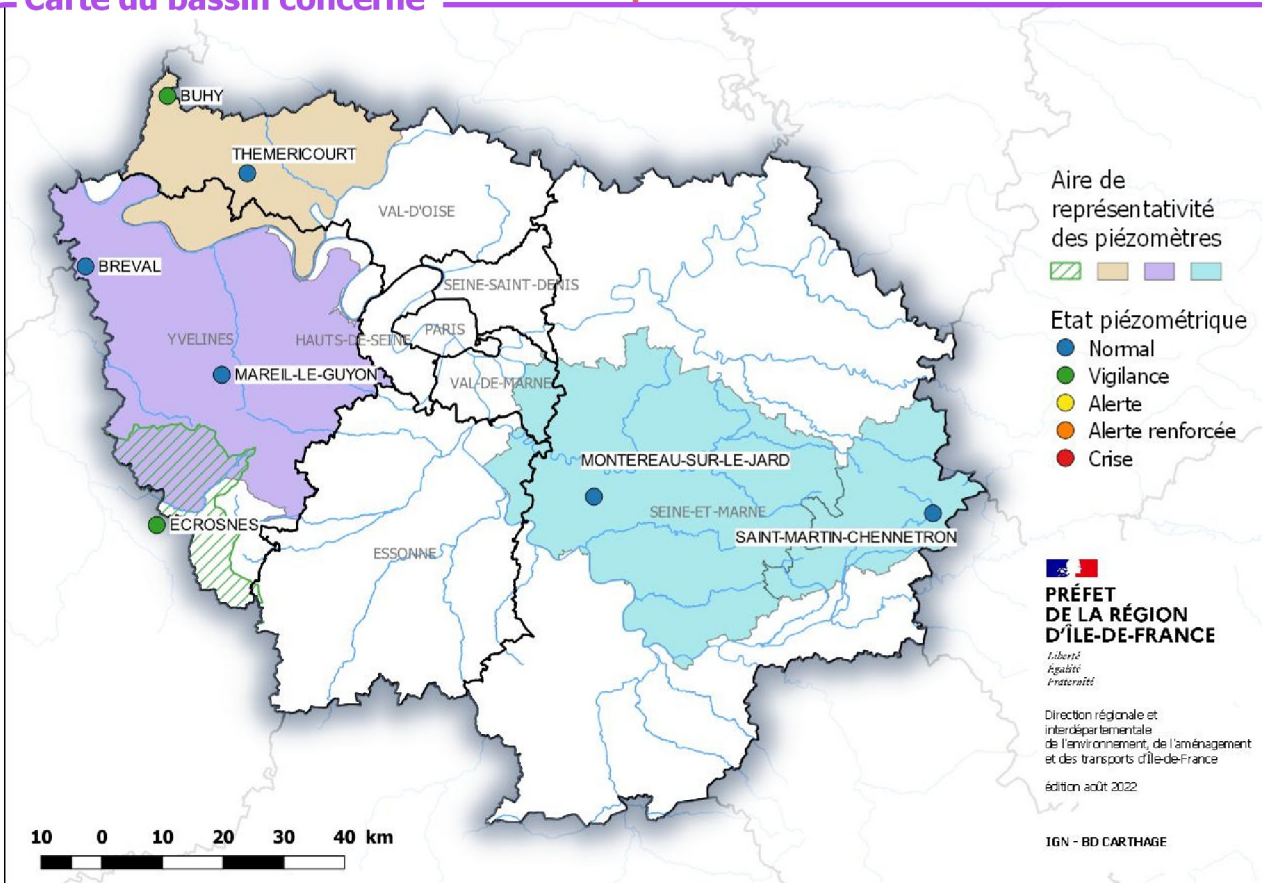
Tableau des tendances

Tous les indicateurs piézométriques sont en baisse, hormis celui d'Ecrosnes, qui demeure quasi stable.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance		
			Vidange	Stable	Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	VIGILANCE	↘	→	↗
	Théméricourt	NORMALE	↘	→	↗
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	NORMALE	↘	→	↗
	Mareil le Guyon	NORMALE	↘	→	↗
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	↘	→	↗
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	↘	→	↗
	Saint Martin Chenetron	NORMALE	↘	→	↗

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné

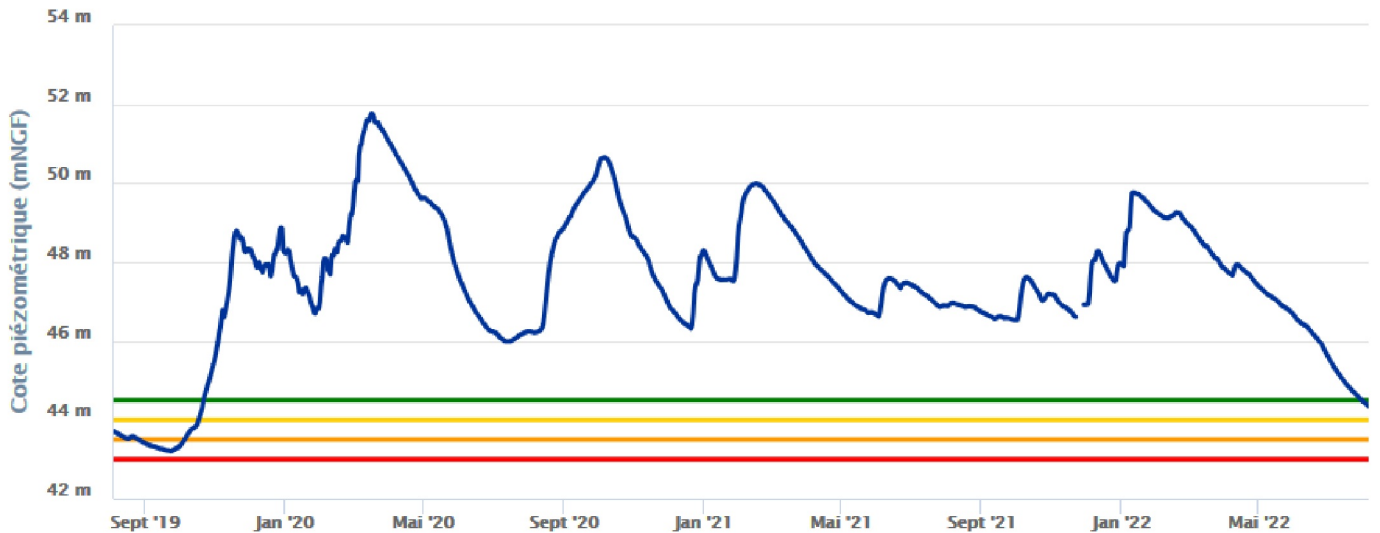


Etat des piézomètres (sur 3 ans)

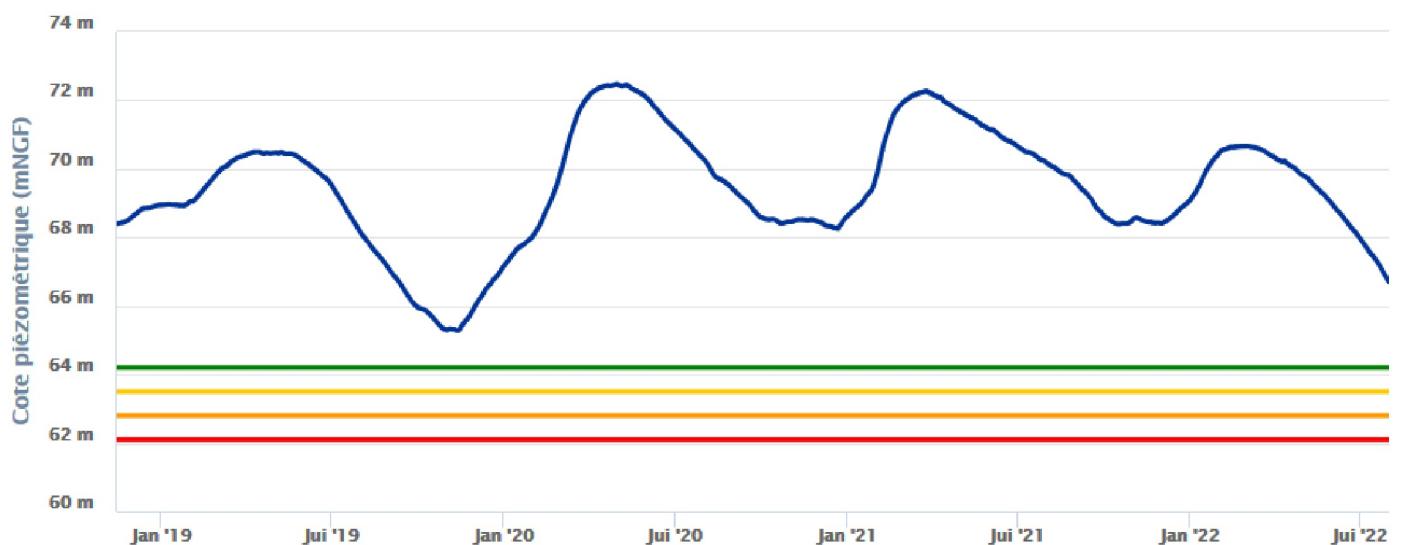
Nappe de la craie du Vexin Français

Le piézomètre de Buhy a dépassé le seuil de vigilance le 30 juillet dernier, et son niveau d'eau continue de baisser. Le seuil d'alerte est susceptible d'être atteint dans la dernière décade du mois d'août. Le niveau à Théméricourt continue de baisser à un rythme soutenu.

Buhy



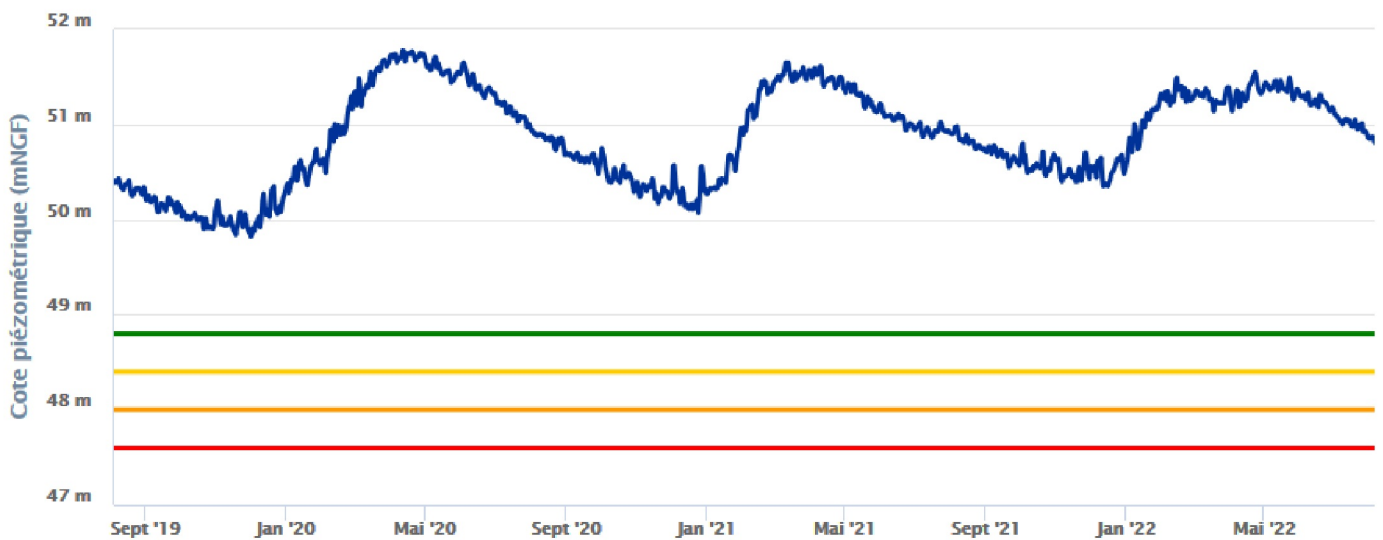
Théméricourt



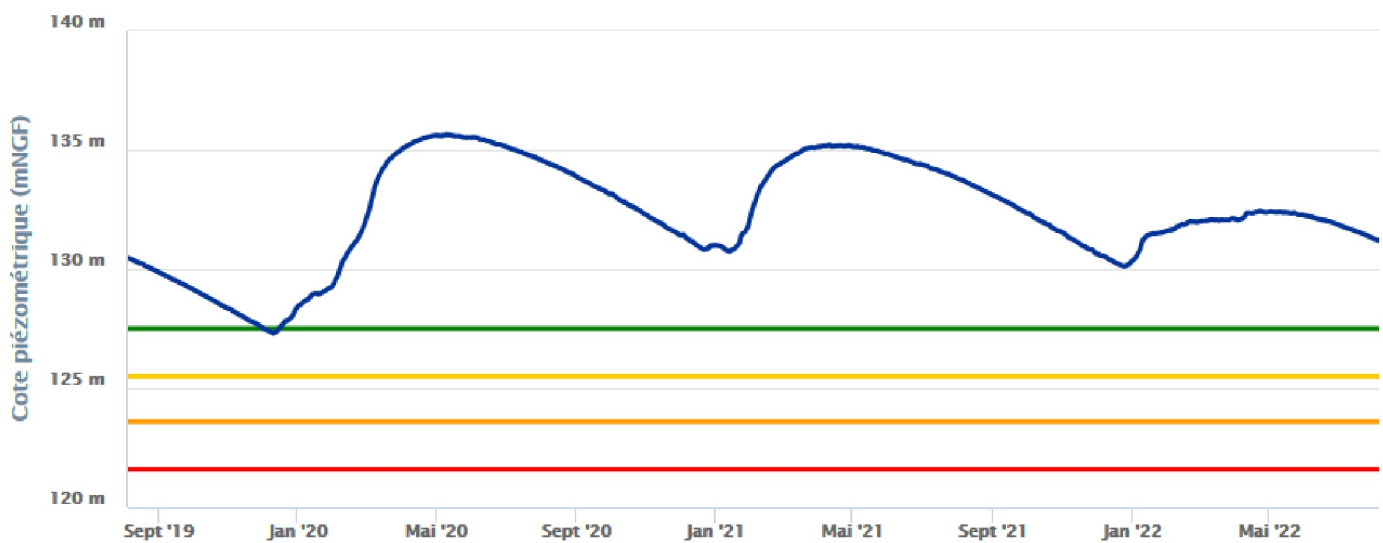
Nappe du Champigny en Brie

Le niveau de la nappe du Champigny continue de baisser à Saint-Martin-Chennetron et à Montereau-sur-le-Jard.

Montereau-sur-le-Jard



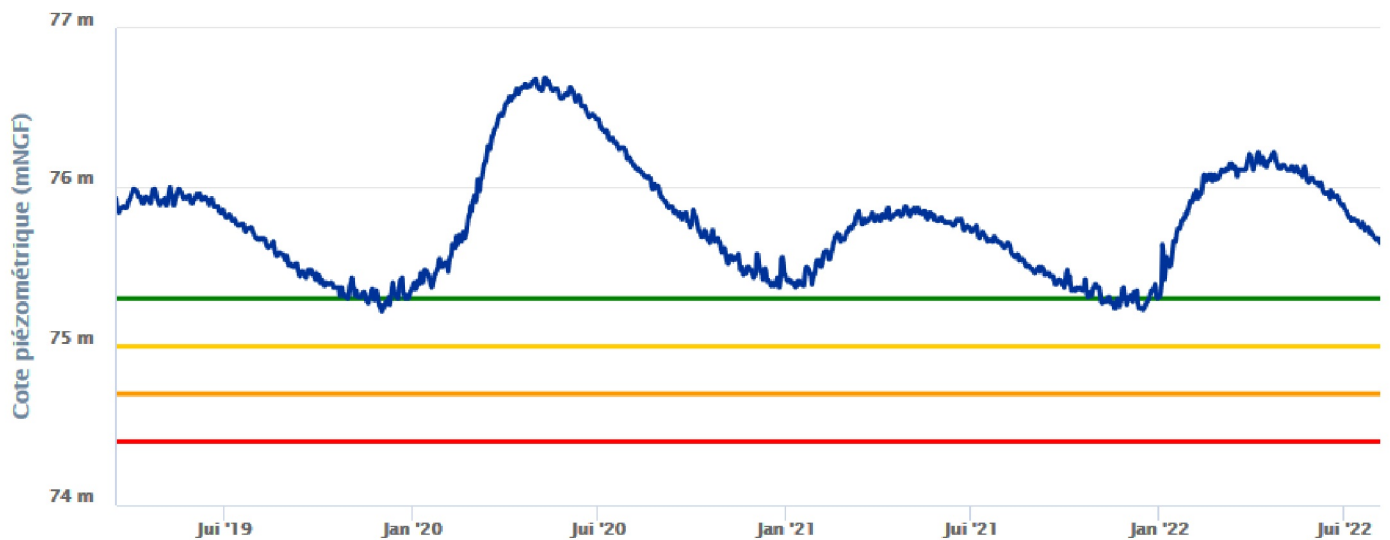
Saint Martin Chennetron



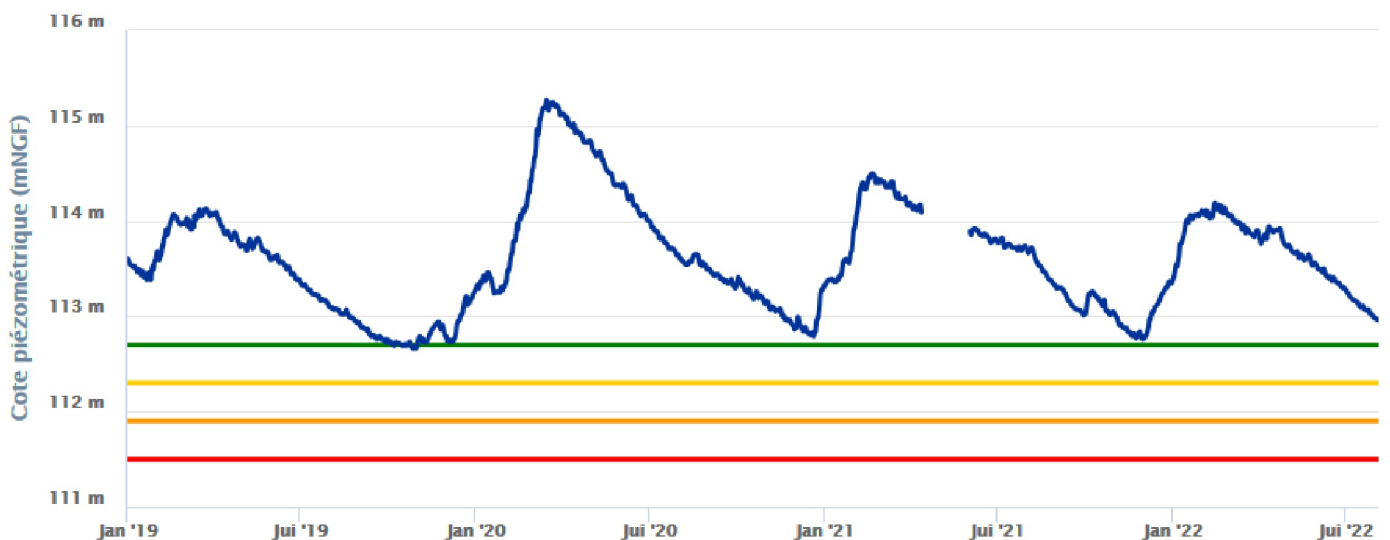
Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

La vidange des nappes se poursuit à Mareil-le-Guyon et à Bréval. Le niveau à Mareil-le-Guyon est identique à celui des années 2019 et 2021 en ce début de mois d'août. Les deux indicateurs pourraient atteindre le seuil de vigilance à la fin de la période d'été, sans risque a priori de dépassement de seuils de restriction.

Mareil le Guyon



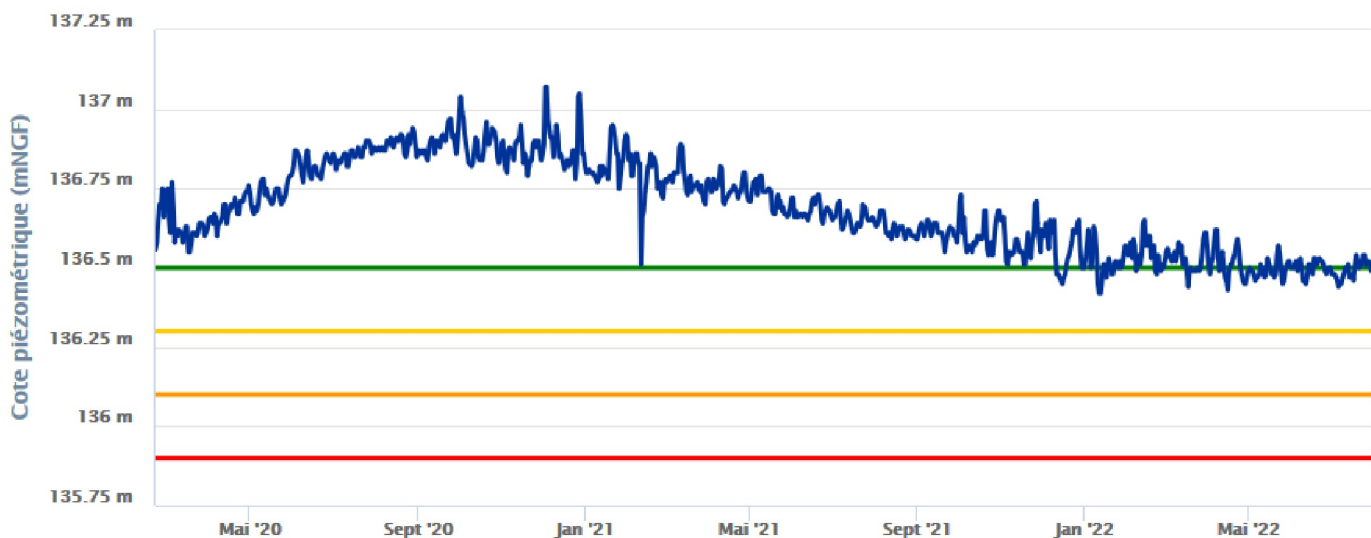
Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

Le niveau du piézomètre d'Ecrosnes reste quasi stable en dessous du seuil de vigilance.

Ecrosnes



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 22 août 2022